



LP Chirongui : Les terminales passent leur oral



Mobilité : quatre futurs techniciens vélos en partance pour Toulouse

# LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2655 - Édition du 25 Mai 2023



## L'expression des magistrats dans les mains du CSM

COMMANDEZ EN LIGNE



LIVRAISON À DOMICILE OU



RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À

**-20%**



**MAYCENTRALE.COM**

Votre nouveau site internet de pièces détachées

**VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING**



# JUSTICE : La liberté de parole des magistrats questionnée par... Eric Dupond-Moretti

Dans un courrier au Conseil supérieur de la magistrature, le ministre de la Justice interroge notamment sur l'expression syndicale des magistrats. Un sujet au cœur de la suspension, depuis annulée, de l'opération de démolition de Talus 2 ici à Mayotte. Il est demandé de « sortir de l'ambiguïté ».

Le garde des Sceaux a questionné le Conseil supérieur de la magistrature sur les limites de la liberté de parole des magistrats ainsi que sur leur droit de grève. Le premier porte sur l'utilisation des réseaux sociaux qui « bouscule le traditionnel équilibre entre la liberté d'expression reconnue à chaque magistrat et l'obligation déontologique de réserve et discrétion », rapporte la presse nationale.

Le ministre précise le contexte de l'expression des juges et des procureurs, « à l'occasion d'audiences solennelles, ou par le biais de l'expression syndicale ». Ce qui ne manque pas de résonner comme un écho à la prise de [position très politique du Syndicat de la magistrature](#) contre l'opération Wuambushu à Mayotte en février dernier, soit quelques semaines avant le début des opérations, qui dénonçait « l'instrumentalisation dont fait l'objet l'institution judiciaire qui se retrouve mise au service d'une politique pénale décidée par le ministère de l'intérieur. » Il visait notamment la brigade de 6 magistrats arrivés en renfort pour 6 mois. Mais le SM appelait surtout les pouvoirs publics « à prendre conscience de l'histoire, du contexte et de la nature de l'immigration mahoraise et rappelle qu'en fermant les frontières ultramarines, les autorités françaises n'ont fait qu'exacerber une différenciation entre nationaux et étrangers parmi des populations qui partagent une histoire, une géographie, une culture et une économie communes. » C'est un



*C'est à la barre des tribunaux qu'a commencé l'opération Wuambushu*

tonnerre de critiques qui pleuvaient à Mayotte, la population mahoraise rappelant son droit à disposer d'elle-même.

En conséquence, la [suspension de l'opération de démolition de Talus 2 la veille de sa démolition](#) par une présidente du tribunal judiciaire, ancienne vice-présidente du Syndicat de la magistrature, qui aurait en temps normal été appréciée pour sa valeur judiciaire, avait été inaudible par la population, et avait jeté de l'huile sur le feu naissant de l'opération de Gérald Darmanin. Depuis, cette juridiction a été déclarée [incompétente en seconde instance](#).

## Une coïncidence ambiguë

La question d'Eric Dupond-Moretti au Conseil supérieur de la Magistrature (CSM) dans un courrier daté du 2 mai dernier, soit une semaine après cet arrêt judiciaire, est-elle pure coïncidence ?

Même interrogation au quotidien [Le Monde](#) qui a interrogé le ministère

de la Justice, qui a assuré que « cette demande d'avis n'est pas liée à la récente actualité sociale et aux prises de position critiques de certains magistrats contre la réforme des retraites, contre l'opération 'Wuambushu', à Mayotte, ou contre les interdictions de casseroles ». En citant l'entourage d'Eric Dupond-Moretti : « Cela ne fait écho à aucune discussion que l'on a vue dans l'actualité récente. On veut sortir de l'ambiguïté sur ces questions. L'ambiguïté ne sert personne. Et c'est légitime de demander l'avis du CSM, dont le rôle est d'aider le président de la République à garantir l'indépendance de l'autorité judiciaire, et avec qui on est dans une relation fluide et dans une concertation sur plusieurs sujets. »

## Suspicion dans l'opinion publique

Pour autant, le ministre qui est venu en mars 2022 à Mayotte, souligne que certaines prises de position des magistrats peut « pour l'opinion publique, interroger le respect des obligations de réserve et de neutralité





*Les habitants avaient manifesté en nombre leur désapprobation aux forces contraires à l'opération Wuambushu le 29 avril 2023 (@JDM)*

ainsi que des règles déontologiques, et donc nuire à l'image de la justice de manière générale ». Une forte suspicion avait en effet suivi la décision indexée du tribunal judiciaire.

Rappelons que les relations du ministre avec les magistrats n'étaient déjà pas au beau fixe qui l'avaient accusé l'année dernière d'avoir profité de sa fonction, une fois à la tête du ministère de la Justice, pour régler des comptes avec certains d'entre eux avec qui il avait bataillé lorsqu'il était avocat. Ce que le ministre a contesté.

Sur la 2ème partie concernant le droit de grève, même demande d'éclaircissement au CSM, au regard de l'appel à une « Justice morte » des syndicats de magistrats en novembre 2022, alors que la loi leur interdit « toute action concertée de nature à

arrêter ou entraver le fonctionnement des juridictions », et que la méthode parfois utilisée de renvoi des audiences est elle-même encadrée pour éviter tout contournement de la loi, puisque l'article 4 de la loi du 29 juillet 1961 de finances rectificative

pour 1961 dispose que : « L'absence de service fait pendant une fraction quelconque de la journée, donne lieu à une retenue dont le montant est égal à la fraction du traitement frappée d'indivisibilité ».

C'est l'Union syndicale des magistrats qui a le premier répondu au ministre s'interrogeant sur une « maladresse ou une provocation » de sa part avec la crainte de vouloir « limiter l'exercice syndical », ce à quoi le ministère répondait qu'aucune démarche législative n'a été engagée, pas plus que disciplinaire contre les grévistes.

Nous l'avons dit, Wuambushu a politisé les actions de tous les côtés de la lutte contre l'immigration clandestine. Au moins le CSM va-t-il fournir de quoi sortir de « l'ambiguïté » ?



*Le conseil supérieur de la magistrature sollicité (DR)*

**Anne Perzo-Lafond**



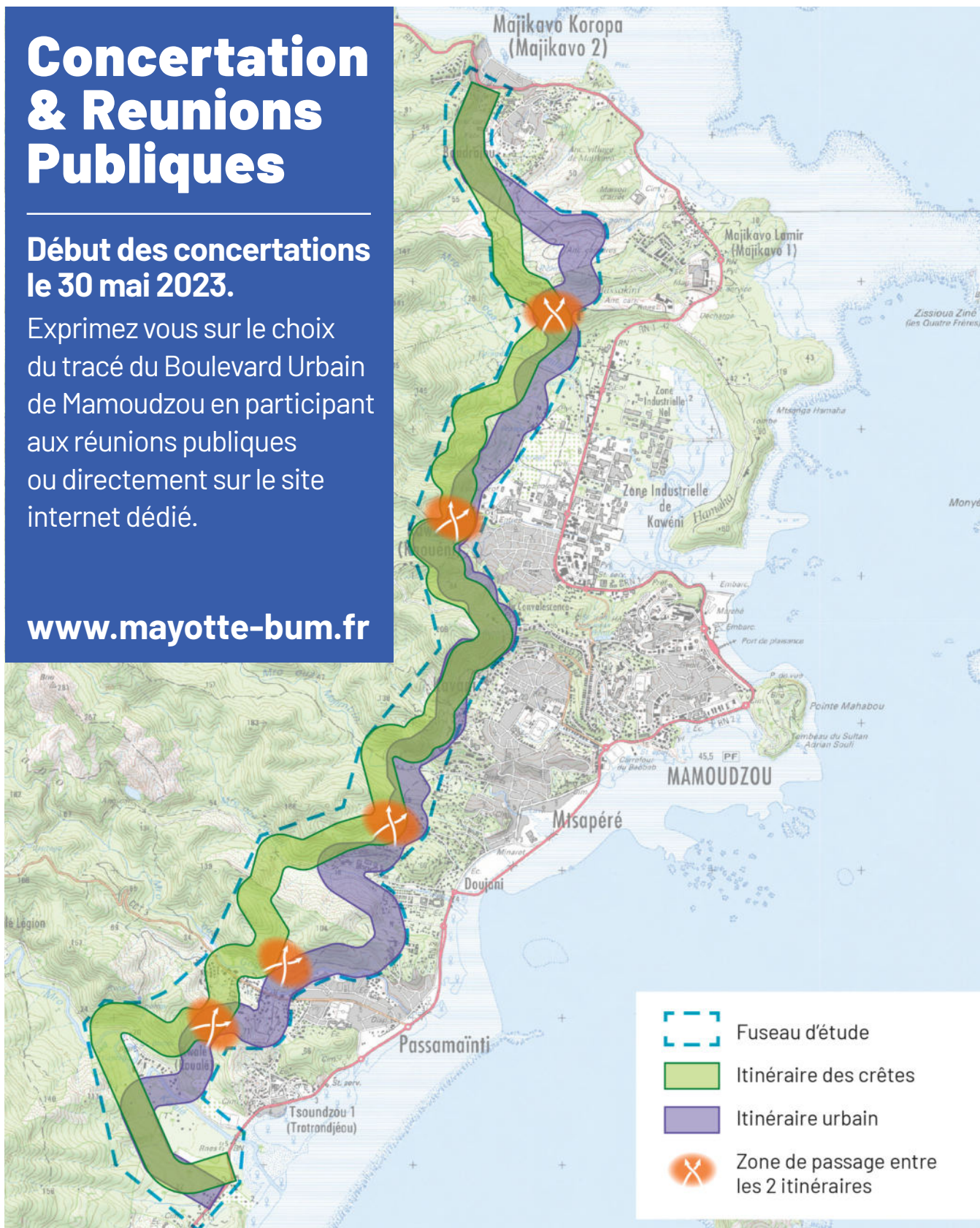


# Concertation & Reunions Publiques

Début des concertations le 30 mai 2023.

Exprimez vous sur le choix du tracé du Boulevard Urbain de Mamoudzou en participant aux réunions publiques ou directement sur le site internet dédié.

[www.mayotte-bum.fr](http://www.mayotte-bum.fr)



# ÉDUCATION : LP Chirongui : Les terminales passent leur oral

Pleine émulation, ce mercredi, au sein du Lycée professionnel Tani Malandi de Chirongui qui voit défiler l'intégralité de ses terminales dans le cadre d'une épreuve orale de fin d'année qui s'annonce des plus intensives pour laquelle la visite et le soutien du recteur de Mayotte ont été grandement appréciés.

Ils sont au total 212 élèves répartis entre les différents CAP, les bac pro ainsi que les unités de formation par apprentissage (UFA) à passer devant leurs respectifs jurys matérialisant ainsi, d'une certaine manière,

le proche point final qui clôtura leur scolarité. L'énergie ambiante laisse transparaître des visages tantôt souriants, tantôt fermés par le légitime stress palpable, en lien avec l'inconfortable épreuve à venir.

## Le délicat exercice d'introduire son chef-d'oeuvre

C'est ainsi qu'est intitulé leur travail retraçant 2 voire 3 années de cursus, de réflexion, de recherches et de mise en application concrète. Un exercice tablé sur 2 volets où la pertinente diction de présentation de l'oeuvre concrète se table sur 5 minutes.

Ces 5 fameuses premières minutes dédiées à un monologue parfois pesant lorsque le trac et l'oubli sont au rendez-vous. Mais les membres du jury se veulent intelligemment bienveillants, relançant par moment la réplique afin d'encourager l'élève pour les 10 minutes d'échange qui s'en suivent. C'est donc au total durant près d'un quart d'heure que le travail d'étude pour chaque lycéen (ou apprenti) sera jugé; ce qui représente 50 % de la note finale — les 50% autres se voulant la moyenne des notes antérieures en travaux contenus.

Ce chef-d'oeuvre n'est pas le fruit du hasard, il prend bien évidemment en considération la spécialité de la voie étudiée (peinture, couvreur, signalétique et décors graphiques, charpente ou encore menuiserie... la liste se veut longue et variée en cet établissement), en cohérente corrélation avec un pan du programme général. Tel est le cas par exemple de la filière *Bijouterie* dont les créations ont été directement inspirées de l'Histoire de France et notamment le fermail du Moyen-Âge qui était la thématique évaluée pour cette année.

**Mettre en valeur patrimoine, traditions et modernité** Pour le projet étudié par les bac pro *Artisanat et métiers d'art*, c'est la symbolique fleurs Ylang-Ylang qui a été le fruit de 2 années de travail portant sur une approche plurilatérale assez bluffante niveau complétude en termes de communication visuelle, de packaging et de marketing. Les lycéens ont ainsi appréhendé divers volets techniques, artistiques mais aussi géométriques, de par la création de patrons; mais également majoritairement informatique, pour mettre au concret tout cela. Un programme d'enseignement riche qui a le mérite de faire naître des passions comme il est cas pour **Zalfati Abdou** qui, après un bac ST2A manqué et des aspirations



*Ces terminales du Bac Pro finition BTP sont très heureux d'échanger avec le recteur J. Mikulovic*



initiales de stylisme, a souhaité s'accrocher et enrichir ses connaissances pour présenter ce cursus artistique précité et finalement aspirer en une voie créatrice plus technique et polyvalente. Une sorte de second souffle redonnant confiance en soi, espoir et perspectives concrètes d'avenir.

### Pousser les élèves à la réflexion

Cette épreuve finale aurait très bien pu être notée dans le cadre d'un contrôle continu ou bien juste l'évaluation du rendu de leur oeuvre mais cela aurait été incomplet et surtout moins utile pour l'appréhension de leur devenir; notamment en perspective de leur futur et proche introduction sur le marché du travail pour la plupart. Cette prise de parole face un jury est l'occasion de mettre en lumière le chemin parcouru, les connaissances amassées mais aussi la lucide et constructive critique de ce qu'on aurait pu faire de mieux ou de ce qu'il reste encore à approfondir et apprendre. Mettre des mots sur son travail, c'est pousser le jeune à s'introduire, se vendre et découvrir ce qu'est l'interaction directe autre que scolaire. En ce sens, parmi les membres du jury, se trouvent également des professionnels du monde de l'entreprise comme **Sylvain Arnoux**, gérant d'une bijouterie-horlogerie ou encore **Bertrand Fanonnel**, photographe qui apportent, en qualité de visages inconnus et extérieurs, une autre dimension à cette exercice oral.

Les résultats des épreuves des baccalauréats général, technique et professionnels seront donnés ces 3 et 4 juin prochains. Croisons les doigts pour ces jeunes dont l'implication a été indiscutablement saluée par l'ensemble des professeurs ainsi que leur proviseur **Eric Keiser** aux côtés de son adjoint **Ali El Khattari** et du recteur en présence **Jacques Mikulovic**. Bien qu'officielle et cadrée, cette journée fut également l'occasion d'offrir son travail à la vue de tous comme une sorte d'exposition éphémère qu'il était fort intéressant de découvrir.



*Réalisations des respectifs élèves CAP Bijouterie qui vont être présentées, chacune à leur tour lors d'un exercice d'oral de 15 minutes*



*Chef-d'oeuvre inspiré du célèbre roman : Le Petit Prince, de St Exupéry, réalisé par les élèves de la filière construction bois et menuiserie pour lequel le recteur se veut admiratif*



*Les élèves sont heureux et fiers de présenter leur travail de fin d'année au recteur*



**Appel à Candidatures  
Conseil Intercommunal des Jeunes sur la  
Transition Ecologique**

**Tu as entre 10 et 16 ans**

**Et**

**tu habites en Petite Terre**

**Deviens un citoyen engagé  
et participe au  
développement durable  
de ton territoire !**

Le dossier de candidature est disponible à la Communauté de communes de Petite et sur  
demande : [mohamed.hamissi@cc-petiteterre.fr](mailto:mohamed.hamissi@cc-petiteterre.fr)

A remettre au plus tard le 5 juin 2023.

**CCPT**





# ÉCONOMIE : Mobilité : quatre futurs techniciens vélos en partance pour Toulouse

La réorganisation des modes de déplacements à Mayotte implique de s'adapter rapidement. A pied, à vélo, en bus ou en taxi, tout est fait pour éviter le recours à nos encombrantes voitures. Mais pour s'orienter vers ces mobilités, il faut se doter en homme et en matériel. C'est l'objectif de Mob'hélios Mayotte.

Parce que le vélo est l'avenir de l'automobiliste sur les courts trajets citadins, que ce soit à Mayotte ou dans le reste du monde, la société Mob'hélios ancre son implantation sur le territoire. Aux manettes, Cécile Perron, ancienne directrice du Parc Marin, et son mari, dont le magnifique atelier vert et blanc doté de vélos trône aux arrivées des barges en Petite Terre, proposant location, réparation et recharge solaire de vélos électriques grâce à un accompagnement ADEME. Un emplacement stratégique qu'ils souhaiteraient multiplier, notamment au cœur du grand projet de révision de la mobilité de Grande Terre. Caribus, transports interurbains, pôle d'échange multimodaux sont désormais devenus des mots familiers de notre dictionnaire.

Pour faire court, aux bus les grandes distances, et aux taxis et deux roues les liaisons vers les destinations finales. Qui dit vélos, dit entretien, et c'est un des freins majeurs de l'extension de Mob'hélios Mayotte, nouvelle entité associée avec les taxis Vanille de Petite Terre au sein d'une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). « Nous avons ainsi une taille susceptible de lever les fonds européens dans une vocation environnementale, économique et sociale. Nous savons que le vélo est un secteur en développement, mais il n'y a aucun technicien de cycle à Mayotte. Et nous ne parvenons pas à les faire venir, alors qu'ici, beaucoup de jeunes s'y connaissent et bricolent. Il fallait façonner ces diamants bruts ! », glisse Cécile Perron qui supervise la formation des jeunes



*L'atelier Mob'hélios de Petite Terre fabriqué à Mayotte par Batimetal*

futurs techniciens.

Car après avoir envisagé de faire venir un formateur à Mayotte, compliqué à réaliser, « il fallait des ateliers équipés, ce que nous n'avons pas encore », décision a été prise, en collaboration avec Pôle emploi et Apprentis d'Auteuil, de sélectionner ces potentiels pour les envoyer à l'école des métiers du vélo à Toulouse, « sur 18 sélectionnés au départ, nous en avons six en bout de course, pour n'en retenir que quatre, mais les deux autres seront accompagnés ». Des potentiels qui bénéficiaient d'un briefing à la mairie de Dzaoudzi Labattoir ce mardi sur le parcours de formation à venir, notamment leur départ pour un mois à Toulouse en juin. Ils reviennent pour le JDM sur leur parcours personnel.

**« Je n'ai jamais été à l'école »**

« Avant qu'Apprentis d'Auteuil me propose cette formation, je ne faisais rien, j'ai toujours voulu être électricien, mais je n'ai pas fait d'études », nous explique Ali Fayswal, 24 ans. Cela peut sembler incroyable, mais il fait partie de ces jeunes à Mayotte qui n'ont jamais été scolarisés. « Je

n'ai jamais été à l'école, j'ai appris à lire et à écrire sur internet. » Il se dit heureux de cette opportunité, « je vais pouvoir approfondir mes connaissances et décrocher un travail ».

Souf Benarzade a décroché un Bac MELEC (Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés) au lycée de Kahani. Mais à 22 ans, il n'a jamais réussi à décrocher un travail. Alors en insertion à l'association Espoir et réussite de Doujani, son formateur lui apprend l'opportunité de décrocher une qualification de Technicien vente de cycle, « ça m'ouvre plusieurs possibilités d'avenir ».

C'est avec un CAP dans une filière mécanique agricole que Youssouf Taouhidi, benjamin de l'équipe avec ses 19 ans, voulait exercer à Mayotte, « mais c'est tombé au moment du Covid, et il n'y a pas assez d'entreprises dans ce secteur ici. » Il a donc sauté sur l'occasion proposée par Apprentis d'Auteuil.

Saïd Andy, 20,5 ans (il tient à mentionner sa demi-année supplémentaire !), a étudié à la Maison Familiale et Rurale du Sud, en option



horticulture. Il avait commencé à se spécialiser dans la vente, mais « des problèmes familiaux » l'ont stoppé dans son élan. « Je voulais devenir commercial, je me dis que vendeur de cycle c'est une première ouverture, et depuis le stage d'une semaine en entreprise, je sais que c'est mon projet professionnel ».

### Un mois dans la ville rose

Cécile Perron revenait sur les étapes de cette formation impliquant plusieurs partenaires. « Ce projet de formation a été construit en partenariat avec Orphelins Apprentis d'Auteuil Mayotte et l'ONG Allemande HUDARA, qui intervient à Mayotte en partenariat avec la Technische Universität Berlin dans le cadre du [projet européen MAESHA](#) qui a pour finalité de « Décarboniser les îles européennes ». » Le nom mahorais de Maesha (vie) pour un projet européen s'explique par le territoire test qu'est le 101ème département dans la recherche de solutions énergétiques « pour un avenir décarboné ».

Ces futurs techniciens cycles qui assureront l'entretien et la réparation de vélos, ont ainsi débuté un parcours qui se décompose en quatre phases : une formation générale dans le cadre du dispositif Oumeya déployé par Apprentis d'Auteuil Mayotte qui a intégré une mise à niveau scolaire, un savoir-être professionnel, une initiation aux techniques de vente, puis une période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP), initiée par Pôle emploi Mayotte, qui s'est déroulée du 4 avril au 16 mai 2023 dans l'atelier pilote de la SARL Mob'helios situé à Dzaoudzi, suivi par la formation « Opérateur cycles » de 4 semaines au sein de l'école des métiers du vélo SUP de VÉLO Toulouse, du 5 au 30 juin 2023, et enfin, une insertion dans le marché du travail via le Parcours Emploi Compétence (PEC) de 24 mois au sein de la Scic Mob'helios Mayotte.

Un mois dans la « ville rose » donc, accompagné d'un référent, à cette occasion, trois d'entre eux vont découvrir la métropole. L'objectif étant l'obtention du Certificat de Qualifi-

cation Professionnelle « Technicien vendeur cycles » en validation des acquis de l'expérience.

Chez Mob'helios Mayotte, les vélos sont dans les starting-blocks pour s'élancer à la conquête des déplacements « bas carbone », et « haut en muscles » en Petite et Grande Terre qui attend l'emplacement de son 1er atelier.

**Anne Perzo-Lafond**

**Le Journal de Mayotte**  
<https://lejournaldemayotte.yt>

-  
Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-  
CPPAP : 0126 Y 92314  
I.S.S.N. : 2416-9714

-  
Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond  
Directeur de publication: Bruno Mattéi

-  
Contact commercial :  
06.61.51.73.38.  
[pub@lejournaldemayotte.com](mailto:pub@lejournaldemayotte.com)



*Dernières consignes de Pôle emploi avant le départ : « Vous avez la chance de bénéficier du dispositif d'Etat PEC, saisissez-la »*



# ÉDUCATION : Une éducation aux médias et à l'information pour développer l'esprit critique

Le collège de Kwalé accueillait hier la deuxième édition du séminaire Éducation aux Médias et à l'Information (EMI). De nombreux professeurs documentalistes de l'ensemble des établissements scolaires de l'île étaient présents afin de se renseigner mais aussi de réfléchir sur le développement de cet enseignement aux multiples disciplines.

Cette journée de séminaire a débuté par les discours du recteur Jacques Mikulovic et du représentant de l'ARCOM (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique), résultat de la fusion entre le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (HADOPI). Ce fut ensuite au tour de Serge Barbet, directeur délégué du CLEMI (Centre pour l'éducation aux médias et à l'information), de prendre la parole en visioconférence avant de laisser la place aux tables rondes animées par plusieurs intervenants durant toute la journée.

Différents thèmes ont été abordés tels que la présentation de la fédération des radios associatives de Mayotte, la création d'un club de journalistes dans



*Plusieurs intervenants ont animé des tables rondes durant toute la journée*

son établissement scolaire ou d'une classe média, ou encore le projet Radio 101 au lycée de Dembeni et le dispositif « Jeunes reporters » en partenariat avec l'UNSS de Mayotte.

« L'objectif de cette journée de séminaire EMI est de diffuser de façon plus large l'éducation aux médias et à l'information aux enseignants du 1er et 2e degré, mais pas seulement car tout le monde peut y prendre part »,

explique Michaël Géraud, professeur documentaliste au collège de Chiconi et responsable également des deux classes médias de l'établissement. L'EMI est une cause nationale, selon lui. Ce n'est pas encore une discipline à part entière mais des inter-disciplines dans lesquelles on retrouve l'éducation aux médias bien-sûr afin de développer l'esprit critique des élèves, mais aussi une éducation à l'information, à la citoyenneté et au numérique.

« Avec le développement des réseaux sociaux, la TV, ... les gens sont de moins en moins armés avec les nouvelles technologies pour appréhender ces nouvelles formes de communication et d'expression. Durant toute cette journée, nous allons proposer et donner des outils pour mieux comprendre la société actuelle, combattre les fake news et la radicalisation. Le but est que les enseignants puissent adapter leur parcours de formation en lien avec les bouleversements technologiques que connaît la société », résume le professeur.

**B.J.**



*Une petite centaine de personnes est venue assister à ce séminaire EMI*



# POLITIQUE : Ben Issa Oussenï et Madi Souf inquiets sur l'après Wuambushu

C'est à travers une tribune dans Le Monde que le président du Département et celui de l'association des maires sortent de leur silence médiatique. Un plaidoyer pour Mayotte française et la fin des discriminations qui marquent le 101<sup>ème</sup> département. Une prise de parole qui ne doit pas rester isolée...

Ils sont sortis du silence. Alors que l'opération Wuambushu suscite majoritairement l'adhésion à Mayotte, et essentiellement l'incompréhension en métropole, il faut tel un Zelensky allant chercher les financements de la guerre en Ukraine dans toutes les instances internationales, y compris la Ligue Arabe, battre le pavé des médias et des ministères. A ce jeu, seule Estelle Youssouffa qui maîtrise les arcanes de la communication pour être passée par là, a sévi. A La Réunion, ils savent faire, avec à l'époque un Michel Debré qui a fortement défendu la politique de développement de l'île. A Mayotte, peu sont rompus à l'exercice.

Les deux députés et le sénateur Thani Mohamed sont au front pour défendre la constitutionnalité des demandes,



*Ben Issa Oussenï et Madi Madi Souf sortent enfin de leur silence*

mais en dehors des parlementaires, aucune voix ne se fait entendre.

Le président LR du conseil départemental, Ben Issa Oussenï, et le président de l'association des maires de Mayotte (AMM), Madi Madi Souf, viennent de sortir du silence par le biais d'une tribune dans Le Monde, titrée « Il faut faire le choix d'une solidarité et d'une égalité républicaines

sans faille à l'égard de Mayotte ».

Ils reviennent sur les motivations de la population, symbolisées par la Journée Ile morte de septembre 2022, de protestation contre « l'insécurité hors de contrôle » : « L'opération 'Wuambushu' déclenchée par le ministre de l'Intérieur et des outre-mer Gérald Darmanin nous a donné l'espoir d'avoir été entendus. Rétablir la sécurité, éradiquer les bidonvilles, lutter contre l'immigration clandestine sont trois objectifs que nous soutenons. Il s'agit de reprendre le contrôle de notre destin et de recouvrer la paix à Mayotte. »

## « Un aveu d'impuissance »

Mais alors que l'opération n'a réellement commencé que le 17 mai avec les reprises des reconduites à la frontière et la validation le même jour de l'opération de démolition de Talus 2, les deux élus s'inquiètent du délai de « deux à trois mois » de présence des forces de l'ordre qu'aurait récemment mentionné le ministre délégué aux Outre-mer Jean-François Carenco, alors que Gérald Darmanin avait assuré qu'il n'y avait pas de date limite. « Ce serait un aveu d'impuis-



*Prés de 500 gendarmes en renfort pour Wuambushu*



sance et un abandon impardonnable de Mayotte. Nous ne pouvons accepter cette issue honteuse, ce gâchis. (...) Les Mahorais subissent encore des violences extrêmes, comme des attaques de bandes de délinquants cagoulés et armés de machettes. Certains élus, parmi eux des maires, sont aussi pris pour cible. »

Pour acquérir de la sérénité sur le long terme, et de la visibilité nationale et internationale, ils réitèrent la demande toujours formulée à Mayotte : « que le Quai d'Orsay ose affirmer officiellement la supériorité du principe de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes dans le droit international », sur celui de l'intangibilité des frontières brandie par l'ONU.

Une pleine reconnaissance de la mère patrie qui va de pair avec « une véritable égalité sociale » : « Nous ne sommes qu'à moitié Français en matière de prestations sociales. Cette discrimination est d'autant plus manifeste qu'à Mayotte tout coûte plus cher qu'en métropole. »

Même discrimination en matière migratoire, expliquent-ils aux lecteurs Hexagonaux : « Alors que nos services publics sont saturés, alors que l'eau potable nous manque de façon dramatique, alors que nous battons des



*Le service des étrangers à la préfecture*

records de chômage, l'Etat bloque, dans notre département, des étrangers régularisés, en délivrant des titres de séjours dits 'territorialisés'. »

Ils mettent ces discriminations sur le dos « d'années d'abandon » qui « ont transformé notre paradis en terre de violence et de peur ».

En rappelant la richesse du patrimoine naturel et la position stratégique de l'île au sein du canal du Mo-

zambique, Ben Issa Ousseni et Madi Souf appellent à faire « le choix du courage pour relever Mayotte et renforcer la France ».

Un message qui ne doit pas être isolé et qu'ils doivent aller, en tant que représentants du département, aller porter encore et encore sur les médias audiovisuels.

**A.P-L.**

## Interpellations de deux faux-monnayeurs

Le petit manège avait été repéré par la police nationale: lors de ce qui apparaissait comme un achat de babiole à Doujani, un client arrivait avec un billet de 10 euros, et il lui était remis 20 euros en faux billets. «Le faussaire était connu, mais sur un billet sorti de son imprimante et légèrement froissé, on pouvait se laisser prendre», nous rapporte le Directeur territorial de la police nationale Laurent Simonin.

Le service territorial de police judiciaire a interpellé les 2 hommes impliqués dans la fabrication et la mise en circulation de faux billets de 10 euros, ce lundi 22 mai 2023 à Doujani. Les deux faussaires avaient déjà été condamnés pour les mêmes activités.

L'imprimante et le papier servant à la fabrication des billets ont été retrouvés au domicile de l'un d'eux. Plusieurs dizaines de faux billets ont été retrouvés, portant le même numéro de série que celui de la transaction.

Ils ont été présentés au parquet de Mamoudzou ce jour.

Par ailleurs, les policiers de la DTPN ont procédé à l'interpellation de 18 conducteurs de scooters-taxis clandestins ce matin dans plusieurs quartiers de Mamoudzou. Ces pilotes de scooters ont été interpellés alors qu'ils transportaient des clients.

Leurs 18 machines ont été saisies dans le cadre des procédures judiciaires diligentées sous la direction du Procureur de la République.



*Fabrique de faux billets de 10 euros*

# **POLITIQUE** : Tribune Nabilou Bacar – « Ces irréductibles Collectifs de citoyens qui refusent de baisser les armes »



*Le Collectif présent en nombre pour le 1er départ des reconduites du 17 mai 2023 vers Anjouan*

**L'opération Wuambushu place Mayotte au cœur des enjeux de l'immigration clandestine en France. Impliquant la diffusion d'opinions contraires, rendant plus floue encore l'intérêt à agir, et masquant la juste vision depuis Paris. C'est une invitation à la prise de parole des représentants élus de Mayotte qu'a rédigée Nabilou Ali Bacar. On a pu noter un début de mobilisation dans la tribune du Monde par les présidents du conseil départemental et de l'association des maires de Mayotte.**

« Au même titre que le combat contre le changement climatique qui menace la survie même de la planète et donc de l'espèce humaine, l'immigration

irrégulière est devenue le chiffon rouge de plusieurs nations. Cette dernière, mal jugulée, ses conséquences désastreuses peuvent créer comme le redoute le président américain Biden, s'agissant de la frontière avec le Mexique et le sud des Etats-Unis, le chaos avec l'afflux de migrants, du fait de l'expiration depuis le 11 mai dernier, du mécanisme particulier mis en œuvre par l'administration Trump.

Engagée dans ce combat, Mayotte tente de lutter contre ce fléau, que d'aucuns prédisent irréversible; mais avec quelles armes face à la résistance des « anti-Wuambushu » qui prolifèrent au-delà des simples associations « droitsdel'homnistes » reléguées au rang de simples portes voix ? Ces

dernières ne constituent au final que la partie émergée de la grande masse des partisans du chaos et de l'informel « légalisé », des vrais marchands de sommeil en col blanc et petit tailleur sous couvert d'un militantisme grassement rémunérés aux frais du contribuable.

Puisqu'avec ce verrou du titre de séjour territorialisé et l'afflux massif que connaît Mayotte durant ces 20 dernières années du fait des frontières extrêmement poreuses, c'est juste Mayotte qui disparaît, avec cette organisation prévue pour servir l'informel et qui permet que tout acte de la vie du clandestin à Mayotte, y compris un ticket de caisse, constitue un pas vers la régulation de son



séjour. Et, c'est l'une des singularités emblématique de Mayotte, l'entrée sur le territoire de manière régulière est devenue l'exception pour accéder au permis de séjour.

Dans ce capharnaüm, les collectifs des citoyens de Mayotte tentent de donner de la voix, de l'intérêt au combat pour la préservation des intérêts de Mayotte et des Mahorais par la lutte contre l'immigration illégale et de ses impacts néfastes. Avec 3 manifestations pour le coup parfaitement réussies, sans débordement et dans la grande dignité, ces mamans et ces sœurs pour la plupart, enjoignent leurs enfants, leurs frères, ces hommes majoritaires aux postes à responsabilité dans les structures publiques et privées, ici sur place et hors Mayotte, à se mobiliser.

Où sont donc passés les 95.5% des Mahorais qui s'étaient prononcés en faveur de la départementalisation en 2009 ?

Le silence de ces élites mahoraises donnerait-il le sentiment d'un désintérêt sensible de la chose publique, du bien commun à tous, du nom même de la patrie ?

L'action collective serait-elle devenue ennuyeuse, alors que, sous le sceau de l'intérêt général, le Conseil départemental a, de manière



*Nabilou Ali Bacar dénonce un système "prévu pour servir l'informel"*

volontariste, permis à quasiment tous d'aller faire des études supérieures ?

Cette élite mahoraise si inaudible en plein « Wuambushu », serait-elle gagnée par la lassitude du changement, la docilité face au poids de l'informel, en un mot l'indolence publique, par l'abdication de toute responsabilité, par l'abandon de l'intérêt général dans les mains des détracteurs de Mayotte française ?

Dans le chaos qui s'installe à Mayotte, la meilleure défense serait-elle la fuite, consistant à attendre que les choses

se fassent pour mieux préserver ses intérêts particuliers sans lendemain ?

Comme me le rappelait souvent une connaissance bien installée dans la région avec qui j'ai eu le plaisir de collaborer, « la nature a horreur du vide », une citation empruntée au philosophe Aristote.

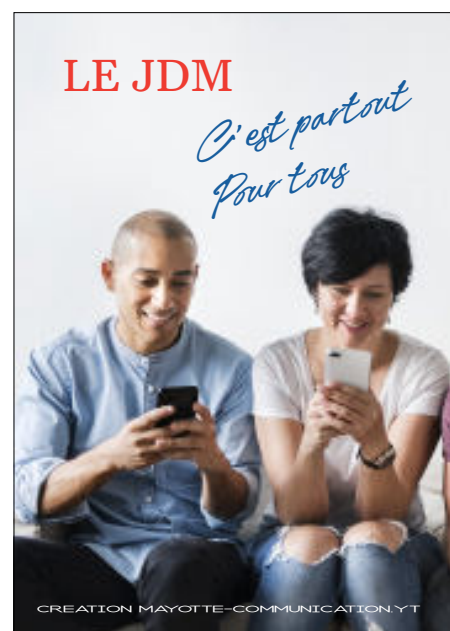
Dans cette compétition dans laquelle les Mahorais sont désormais appelés à s'engager, il sera nécessaire que l'élite mahoraise écrive son Mayotte, probablement aux côtés des collectifs des citoyens constitués. Chacun, au travers de ses connaissances, a certainement des informations et des données à partager pour gagner en crédibilité. Celle-ci ne sera atteinte qu'au prix personnel que chacun devra payer pour alimenter le combat de Mayotte française. Mobilisons-nous, pour donner vie à ce patriotisme qui nous fait tant défaut !

Les collectifs des citoyens de Mayotte, brillamment animés par nos mamans et sœurs de manière bénévole, savent au moins ce qu'ils ne veulent pas pour leur Mayotte, et leur action signe incontestablement les prémices d'une période révolutionnaire dont nul de pourrait ni mesurer l'effet ni marquer le terme. Espérons juste que ça ne prenne pas 50 ans comme la départementalisation. »

**Nabilou Ali Bacar**  
Observateur de la vie publique



*Il appelle les "élites mahoraises" à être plus présentes sur la scène médiatique*



# CULTURE : Un spectacle vivant pour se remémorer l'histoire des rescapés de Majunga

Dans le cadre de sa programmation annuelle, l'association Hippocampus proposera le week-end prochain à la MJC de Kani-Kéli le spectacle « Sabena » de l'artiste Ahamada Smis. Dans cette représentation se mêleront sonorités traditionnelles et actuelles, création vidéo et danse contemporaine. Il n'y aura qu'une seule date dans l'île, alors réservez votre dimanche soir...

L'auteur, compositeur et multi-instrumentiste, Ahamada Smis, qui mène maintenant depuis de nombreuses années une réflexion sur l'histoire collective mais aussi sur l'histoire universelle, fait revivre un épisode de l'histoire des peuples de l'archipel, notamment le massacre de 1976 à Majunga, sur l'île de Madagascar, et de ses milliers de rescapés appelés aujourd'hui les « Sabena », « Zanatany » ou « Magoshi tiora » à Mayotte.

L'artiste évoque cet événement dramatique en musique, en images et

en danse. Accompagné par un musicien et quatre danseurs et danseuses, « Ahamada Smis décline un slam sensible et poétique. Le spectacle manie habilement les symboles pour dire la douleur, les traumatismes, le pardon, la guérison et le renouveau. Ce long chemin vers la résilience trouve une résonance particulière dans la danse contemporaine et la vidéo d'animation issue de dessins réalisés sur les lieux même du drame, et dans le mariage des musiques traditionnelles de l'océan Indien », raconte Véronique Meloche, Présidente de l'association Hippocampus.

## Perpétuer le devoir de mémoire

Sabena était le nom de la compagnie aérienne qui a rapatrié les rescapés du massacre. Ils étaient près de 16000 selon Véronique. « A Madagascar il y avait beaucoup de ressortissants comoriens. Ce massacre est né d'un malentendu entre la culture comorienne et malgache et d'une opposition sociale

entre les classes riches et les pauvres ». Ce spectacle soulève donc une question mémorielle dont le but est de parler de la douleur et des émotions de cet événement tragique au travers des arts. « Il est important d'en parler, c'est un devoir de mémoire avec une résonance universelle qui fait écho à plusieurs événements. C'est un spectacle qui se veut optimiste en ouvrant sur le pardon et le renouveau mais sans oublier le passé ».

L'artiste qui vit à Marseille a eu la chance de voir son spectacle présenté au Mucem (Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée) où il a rencontré un grand succès et a été très apprécié des spectateurs. Quant au choix de faire une représentation à Mayotte pour le grand public cela coulait quasi de source. « L'auteur voulait faire une tournée dans l'Océan Indien et souhaitait faire une étape à Mayotte. De plus, deux de ses quatre danseurs sont originaires de l'île aux parfums », complète la présidente



*Après une représentation à Marseille, le spectacle "Sabena" fait une étape à Mayotte*



d'Hippocampus.

### Hippocampus veut faire vivre la culture sur le territoire

Présente depuis 2009, l'association propose régulièrement des spectacles tout au long de l'année. « Nous avons une programmation annuelle d'environ dix spectacles vivants par an. Nous essayons de mettre en valeur les artistes de la région de l'Océan Indien, pour cela nous mobilisons la petite dizaine de membres de l'association et les étudiants en spectacles vivants afin de proposer des événements de qualité et surtout pour faire vivre la culture à Mayotte », explique Véronique. La plupart du temps les spectacles ont lieu au sein du CUFR à Dembéni, mais pour cette occasion, la MJC de Kani-Kéli a été sollicitée. « Nous voulons développer de plus en plus ce que l'on appelle les spectacles hors les murs quand cela est possible.

Le spectacle d'Ahamada Smis étant assez ambitieux avec près de huit

personnes sur scène, nous avons ainsi demandé à la mairie de Kani-Kéli de pouvoir le présenter au public à la MJC ». « Sabena » sera le quatrième spectacle de l'année proposé par Hippocampus après le conteur Jorus Mabiala, un concert de jazz et plus récemment le chanteur L-Had.

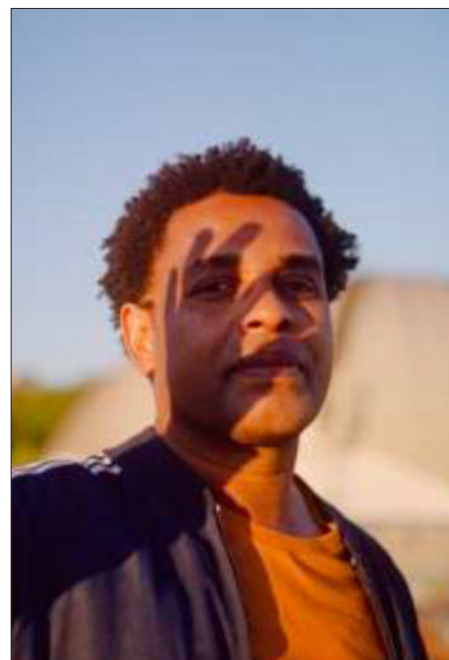
Enfin, un des objectifs de Véronique et des membres de l'association serait de rencontrer des personnes qui ont survécu au massacre à Majunga « pour échanger avec elles afin de continuer notre devoir de mémoire car il est important de ne pas oublier et de transmettre », confie Véronique.

#### B.J.

Infos :

« Sabena » spectacle d'Ahamada Smis. Dimanche 28 mai à 19h à la MJC de Kani-Kéli (durée 60mn).

Billetterie sur place : 5€ pour les adhérents de l'association ; 10€ pour



*L'artiste Ahamada Smis*

les non adhérents ; gratuit pour les enfants de moins de 10 ans.

Buvette et restauration sur place.



*Les quatre danseurs du spectacle : Sinath Ouk, Mickael Jaume, Fakri Fahardine et Alifeyini Mohamed*

# SOCIÉTÉ : La mairie de Mamoudzou déménage une partie de ses services

La Ville de Mamoudzou informe le public que certains services de la Ville déménagent dans de nouveaux locaux situés au 34 rue Saïd Soimihi, place Mariage à Mamoudzou (ancien bâtiment de la CSSM) :

- La direction urbanisme, foncier, logement et habitat ;
- La direction de la rénovation urbaine ;
- La direction des projets structurants, des RHI et des espaces funéraires.

L'accueil du public se fait dans ces nouveaux locaux aux horaires habituels :

- Lundi, mercredi et jeudi de 7h30 à 12h00 pour le dépôt des autorisations d'urbanisme (permis de construire, certificat d'urbanisme, déclaration préalable et permis d'aménager) et les demandes de certificat d'adressage (plus de renseignements sur les demandes de certificat d'adressage par email à [adressage@mamoudzou.yt](mailto:adressage@mamoudzou.yt)).
- Lundi et mercredi de 8h30 à 11h00 pour le dépôt des demandes de logement locatif social.



*Une nouvelle annexe de la mairie place Mariage*

**Publiez votre annonce légale** NOUVEAU

➤ agriculture ➤ artisanat ➤ commerce ➤ administration

## ANNONCES LEGALES

Le Journal De Mayotte c'est aussi une excellente visibilité pour vos annonces judiciaires et légales

### Comment publier votre annonce légale

- 1 - Adresser un mail à l'adresse suivante : [annonce-legale@lejournaldemayotte.com](mailto:annonce-legale@lejournaldemayotte.com)
- 2 - Utiliser la page de mise en ligne : <https://lejournaldemayotte.yt/je-publie-mon-annonce-legale/>
- 3 - Votre annonce est traitée dès réception
- 4 - Une attestation de parution ainsi que la facture vous sera adressé dès le lendemain de la parution



# ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces  
légales  
annonce-legale@  
lejournaldemayotte.com



COMMUNE DE CHICONI

Place de l'Hôtel de Ville

97670 CHICONI 02 69 62 16 90

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Avis d'appel public à la concurrence

Section I) : Entité adjudicatrice :

Désignation : COMMUNE DE CHICONI

Place de l'Hôtel de Ville

97670 CHICONI

Téléphone 02 69 62 16 90

Représentant de l'entité adjudicatrice : Monsieur Mohamadi MADI OUSSENI

Section II) : Objet du marché :

La présente consultation concerne :

Mission de maîtrise d'œuvre AMENAGEMENT PLATEAU POLYVALENT DU PLATEAU DE SOHOA

Lieu(x) d'exécution :

Plateau de Sohoa

97670 Sohoa

Section III) : Procédure

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

Section IV) : Examen des candidatures et des offres

Voir article 8 du règlement de consultation à télécharger sur le site du profil acheteur :

[https://www.marches-securises.fr/.](https://www.marches-securises.fr/))

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section V) : Modalités essentielles de financement et de paiement

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par Acomptes mensuels.

Section VI) : Instance chargée des procédures de recours

# ANNONCES LÉGALES

Le Tribunal Administratif de Mamoudzou

Rue les Hauts des Jardins du Collège

97600 MAMOUDZOU

MAYOTTE

Tél : 0269 61 18 56

Fax: 0269 61 18 62

Section VII) : Conditions de remise des candidatures

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-securises.fr/>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au règlement de la consultation.

Date limite de réception des offres : lundi 26 juin 2023 à 12:00 heure local.

Avis envoyé à la publication le 24/05/2023

CADEMA

**Caractéristiques**

**Type de procédure** : Procédure adaptée.

**Références de l'avis initial**

Parution numéro : 2023\_144 DIFF - Annonce n° du 2023-05-24

**Informations rectificatives**

**Endroit où se trouve le texte à rectifier** :

date limite de réception des offres ou des demandes de participation

**Au lieu de** :

Lundi 26 juin 2023 - 12:00

**Lire** :

Lundi 19 juin 2023 - 12:00

**Date d'envoi du présent avis**

24 mai 2023



**Communauté  
d'Agglomération de  
Dembéné-Mamoudzou  
Hôtel de Ville de Mamoudzou,  
BP 01 - Rue du Commerce  
97600 Mamoudzou**

**AVIS DE MARCHÉ TRAVAUX RECTIFICATIF**

**Organisme acheteur**

Communauté d'Agglomération de Dembéné-Mamoudzou (976), Moidjoumoi MALIDI, 106 BOULEVARD HALIDI SELEMANI, 97600 Mamoudzou, FRANCE. Tel : +33 269639100. E-mail : [moidjoumoi.malidi@cadema.yt](mailto:moidjoumoi.malidi@cadema.yt).

**Objet du marché**

Travaux prioritaires de création et réhabilitation des réseaux et ouvrages eaux pluviales sur le territoire de la



**Ville de Mamoudzou  
Rue du Commerce  
BP 01  
97600 Mamoudzou  
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA  
CONCURRENCE TRAVAUX**

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Mamoudzou (976)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20000883700011

Code postal / Ville : 97600 Mamoudzou

Groupement de commandes : non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Nom du contact : ville de Mamoudzou

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Voir RC



# ANNONCES LÉGALES

Technique d'achat : Sans objet  
Date et heure limite de réception des plis : Lundi 26 juin 2023 - 12:00  
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite  
Réduction du nombre de candidats : non  
Possibilité d'attribution sans négociation : oui  
L'acheteur exige la présentation de variantes : non

Section 4 : Identification du marché  
Intitulé du marché : TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE FOUNDI ADE  
Type de marché : Travaux  
Description succincte du marché : TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE FOUNDI ADE  
Lieu principal d'exécution : Village de Tsoundzou 1 97600 MAMAOUZOU  
La consultation comporte des tranches : non  
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non  
Marché alloti : oui

Section 5 : Informations sur les lots  
LOT :  
Lot 1 - Mur de soutènement BA  
Classification CPV : 45262620  
Lieu d'exécution du lot : Village de Tsoundzou 1 97600 MAMAOUZOU  
LOT :  
Lot 2 - Clôture Maçonnée  
Classification CPV : 34928200  
Lieu d'exécution du lot : Village de Tsoundzou 1 97600 MAMAOUZOU  
LOT :  
Lot 3 - Clôture Panneau plasma  
Classification CPV : 34928200  
Lieu d'exécution du lot : Village de Tsoundzou 1 97600 MAMAOUZOU  
LOT :  
Lot 4 - Peinture  
Classification CPV : 45442100  
Lieu d'exécution du lot : Village de Tsoundzou 1 97600 MAMAOUZOU  
LOT :  
Lot 5 - Carrelage  
Classification CPV : 45431100  
Lieu d'exécution du lot : Village de Tsoundzou 1 97600 MAMAOUZOU  
LOT :  
Lot 6 - Couverture  
Classification CPV : 45261200  
Lieu d'exécution du lot : Village de Tsoundzou 1 97600 MAMAOUZOU

LOT :  
Lot 7 - Faux-Plafond  
Classification CPV : 45421000  
Lieu d'exécution du lot : Village de Tsoundzou 1 97600 MAMAOUZOU  
LOT :  
Lot 8 - Portes Sanitaires  
Classification CPV : 45331000  
Lieu d'exécution du lot : Village de Tsoundzou 1 97600 MAMAOUZOU

Section 6 : Informations complémentaires  
Visite obligatoire : oui  
Détails sur la visite : Voir RC

Date d'envoi du présent avis  
24 mai 2023

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 22.05.2023, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractères suivants :

**Dénomination** : PROSPERA & CO

**Forme** : SARL

**Siège social** : 9 LOTISSEMENT DARINE MONJOLY 97660 ILONI DEMBENI

**Objet** : l'exploitation directe ou indirecte de tout hôtel, résidence hôtelière, résidence de tourisme de toute nature et de toute catégorie et plus généralement tout établissement se rapportant à l'hôtellerie. Toute activité connexe et annexe au secteur de l'hôtellerie à savoir bar, restaurant activité de tourisme, etc.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation

**Capital** : 10 000 euros.

**Gérance** : Madame YSSOUFA JIMITRI NAWALE demeurant 9 LOTISSEMENT DARINE MONJOLY 97660 ILONI DEMBENI

Immatriculation au RCS de Mamoudzou.

Pour avis et mention

**ANNONCES  
LEGALES**

**DEMANDE DE  
PUBLICATION**

# ANNONCES LÉGALES



RÉGION ACADÉMIQUE  
MAYOTTE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Rectorat de Mayotte

BP76, 97600 Mamoudzou

**Objet du marché :** Travaux de réhabilitation des salles de classes du Collège de Chiconi

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** Rectorat de Mayotte, BP76, 97600 Mamoudzou

**Objet du marché :** Travaux de réhabilitation des salles de classes du Collège de Chiconi

**Durée du marché :** 35 mois

**Nombre et consistance des lots :** 1 : Menuiserie

2 : Electricité

3 : Plomberie

4 : Plâtrerie/faux plafond

5 : Peinture

6 : Mobilier

**Procédure de passation :** Procédure adaptée

**Critères de sélection :** Se référer au RC

**Date limite :** 26/06/2023 à 12h00

**Adresse Internet du profil acheteur :** <https://www.marchespublics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2086390&orgAcronyme=f0g>

**Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication :** 26/05/2023

## WAKE UP MALUJA

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 3 avril 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique

- Siège : Route IBS KANGANI BP 474 Kaweni -97600

MAMOUDZOU Dénomination : WAKE UP MALUJA

-Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au

RCS- Capital : 1.000 euros constitué exclusivement

d'apport en numéraire - Objet : Enseignement des sports

nautiques tractés, notamment wakeboard, wakefoil,

wakeskate, wakesurf. -Location de bateaux avec ou sans

skipper

Location et vente de matériels nautiques.

Gérance : Monsieur Yoann HAUTECLOCHE Demeurant Route IBS KANGANI BP 474 Kaweni -97600 MAMOUDZOU

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MAMOUDZOU

## WAKE UP MALUJA

Suivant acte S.S.P en date du 16 mai 2023 à MAMOUDZOU (97) enregistré au bureau de MAMOUDZOU le 17 mai 2023 Folio 2023 N°723, Mr Yoann HAUTECLOCHE

Demeurant Route IBS KANGANI BP 474 Kaweni - MAMOUDZOU (97) a cédé à :

WAKE UP MALUJA, SARLU au capital de 1.000 euros, dont le siège social sis Route IBS KANGANI BP 474 Kaweni -97600 MAMOUDZOU en cours d'immatriculation au RCS de MAMOUDZOU, un fonds de commerce d'enseignement des sports nautiques tractés exploité au Ponton de Plaisance - 97600 MAMOUDZOU, pour lequel le Vendeur est inscrit à l'URSAFF sous le numéro 828 276 105, moyennant la somme de 90 000 €, s'appliquant aux éléments corporels pour 75 000€ et aux éléments incorporels pour 15 000 €. Le transfert de propriété et de jouissance a été fixé au 1er juin 2023.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, entre les mains du cessionnaire à l'adresse du son siège social.

